

Règlement de la course pédestre de la Bonette – édition 2021

Article 1 – L'épreuve :

L'association **AURON TRAIL CLUB** organise le **dimanche 25 juillet 2021, la 38ème édition de l'Ascension pédestre de la Bonette**. Cette course de 27 kms se déroule sur la M2205 (commune de St Etienne de Tinée) et sur la M64 (commune de St Dalmas le Selvage)
L'engagement à cette course est subordonné à l'acceptation et au respect du présent règlement.

Article 2 – Horaires :

Le départ sera donné à 7h sur la place de St Etienne de Tinée. L'arrivée sera jugée au point culminant de la route de la Bonette à 2802 m d'altitude. **Distance 27 km - Dénivellation: 1662 m**

L'heure limite de contrôle d'arrivée est fixée à 12h00.

Une première barrière horaire est prévue à 19 km au point de ravitaillement « **Le camp des Fourches** » à **10h20** (soit 3 h 20 de course). **Une deuxième barrière horaire** est prévue à 23,5 km au point de ravitaillement du « **col de Raspailon** » à **11h00** (soit 4h00 de course)

Tout concurrent hors délai sera déclaré hors épreuve et devra rendre son dossard. Il sera rapatrié en véhicule au départ de la course par l'organisation.

Article 3 – Participation :

Pour participer à l'une des épreuves, vous devez être titulaire d'une licence sportive en cours de validité (FFA ou équivalent) ou être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition datant de moins de 1 an (conformément à la loi du 23 mars 1999) et en fournir une copie lors de l'inscription.

L'épreuve est ouverte à tous les licenciés ou non à partir de **la catégorie « espoir » selon le règlement de la FFA**

Article 4 – Inscriptions :

La course est limitée à 500 coureurs.

Les inscriptions se feront sur le site www.running06.com jusqu'au 23 juillet 2021.

Inscription sur place la veille de la course de 15h à 19h au centre d'animation Les Eterlous (PC Course)

Inscription sur place le jour de la course dans la limite des places disponibles a partir de 6h jusqu'à 6h45.

Les frais de participation à l'organisation s'élèvent à 20 € jusqu'au 23 juillet 2021 et à 25 € la veille et le jour de la course.

Article 5 – Chronométrage / Retrait des dossards :

Le chronométrage sera effectué par RUNNING 06.

Les dossards sont à retirer soit au magasin CAP AVENTURE a Mandelieu la Napoule le vendredi et le samedi matin soit au PC course la veille (samedi) de la course de 15h à 19h ou le jour de la course de 6h à 6h45. Le dossard devra être porté sur la face frontale du coureur, non plié et de façon visible et permanente pour les contrôleurs sur le parcours.

Les coureurs seront munis d'une puces au pieds pour le chronométrage et se devra obligé de la

rendre a son arrivée.

Article 6 – Transport :

Les effets personnels sont acheminés en bus à l'arrivée afin que les coureurs puissent les récupérer à l'arrivée. Le retour des coureurs est assuré de la même façon. **Les concurrents devront signaler dès leur inscription leur moyen de retour** (soit en bus soit de leur propre moyen)

Article 7 – Ravitaillement :

5 zones aménagées sur le parcours vous permettront de vous ravitailler et de vous rafraîchir.

Article 8 – Classements et récompenses :

Les 3 premiers coureurs hommes et femmes au scratch, les premiers de chaque catégorie sans cumul seront récompensés. Un prix spécial sera remis aux premiers locaux homme et femme. La remise des prix aura lieu sur la place du village de St Etienne de Tinée à partir de 13h30. Une tombola sera organisée avec de nombreux lots à gagner. Seules les personnes présentes au tirage au sort pourront recevoir leur dotation. Un tee shirt sera remis à chaque participant.

Article 9 – Assurance et responsabilité :

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance auprès de:

MAIF – Le Zenith 179 boulevard Mireille Lauze Marseille 10 – 09 78 97 98 99

Individuelle accident: les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants non FFA de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités pour tout accident provoqué d'une façon quelconque à l'occasion de la course et en particulier par déficience physique ou psychique ou même en cas de perte ou de vol.

Article 9 – Respect du règlement et des instructions :

Les participants se conforment en tous points aux dispositions et aux instructions données par la direction de la course.

Un participant qui ne se soumet pas aux dispositions du règlement de la course ainsi qu'à la réglementation du Parc National du Mercantour peut être mis hors course.

Le code de la route doit être respecté. Aucun véhicule à moteur ou vélo n'est autorisé à accompagner les coureurs.

Article 10 – Service de sécurité et assistance

L'assistance médicale se compose de médecins et de secouristes de la croix rouge.

Article 11 – Droit d'image :

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément l'organisation à

utiliser son image, dans le cadre de la promotion de la course.

Article 12 – Modification / Annulation :

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler la manifestation, en cas de force majeure notamment covid 19.

Article 14 – Contact :

Les renseignements sur la course peuvent être donnés par téléphone au 06.16.59.17.57 ou par mail aurontrailclub@gmail.com

Toutes les infos sur les sites www.ascensiondelabonette.com et sur la page facebook [Ascension Pédestre de la Bonette](#)

ARTICLE 15 – COVID 19 :

Tous les participants a la course s'engage a :

1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).

2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :

> Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets a chaque ravitaillement et après l'arrivée dans la file du parcours de sortie

> Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres

> Ne pas cracher au sol

> Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle

> Ne pas jeter de déchets sur la voie publique

> Respecter et laisser les lieux publics propres

> Être OBLIGATOIREMENT équipé d'un récipient (gobelet ou flasque) pour vous faire ravitailler par un bénévole

> Laisser les bénévoles me servir au ravitaillement et porter mon masque

3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.

4/ Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

6/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.

7/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours

8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.

9/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'évènement.

10/ Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports